

caces. Or, au niveau international, ils sont inexistantes ou très difficiles à mettre en œuvre et au niveau national ils restent inadaptés. Si, en pratique, des dispositifs contraignants empêchent la mise en œuvre des contrôles, effectivement, ceux-ci ne donnent pas de grands résultats.

**L'évasion fiscale est estimée à 50 milliards d'euros par an en France, les redressements effectués par l'administration à 15 milliards d'euros. Ces fonctionnaires sont en fait fort rentables...**

**Michel Fontaine** > D'autant que l'évasion fiscale internationale et l'optimisation fiscale qui s'apparentent à de la fraude fiscale n'entrent pas en compte dans ces évaluations. Pour la CGT, le phénomène approcherait plutôt des 100 milliards d'euros. La commission d'enquête sénatoriale parle de 60 milliards. Les 15 milliards d'euros sont, eux, bien concrets, puisque recouverts.

**On se souvient d'un autre dossier de comptes en Suisse: ceux des milliers de contribuables, français et étrangers, dont un ex-employé de HSBC avait fourni la liste à Bercy en 2009. Que révélait cet épisode ?**

**Catherine Miguet** > Ce salarié de HSBC Monaco, filiale de HSBC France, avait à la fois eu un geste citoyen et de mauvaise humeur. Il révèle la difficulté à divulguer ce type de pratiques de l'intérieur lorsqu'on y est confronté. L'épisode a d'ailleurs eu des conséquences en interne et au niveau du réseau mondial de la banque: aujourd'hui, tout salarié qui fait sortir une information concernant son employeur est passible de licenciement, ça a augmenté la pression dans un milieu très opaque, en particulier sur ces sujets-là.

Nous avons également été montrés du doigt en décembre dernier alors que la banque américaine HSBC a été condamnée à payer un montant record de 1,9 milliard de dollars pour blanchiment d'argent sale de la drogue et des armes. La banque préférant ne pas voir son image écornée, elle a négocié avec l'administration américaine et payé cette amende record dont le montant avait été provisionné à hauteur de 1,5 milliard. Cette éventualité a été calculée en termes de risques. Conséquences: la banque vient d'annoncer devoir faire 1,5 milliard d'économies supplémentaires dans son plan stratégique et, après avoir programmé, en 2011, 30 000 réductions d'emplois dans le monde, elle évoque devoir en supprimer 5 000 de plus. Un chiffre qui, selon

nos calculs, devrait doubler pour satisfaire ce niveau d'économies. Certains salariés d'un très haut niveau n'ont pas respecté les réglementations et les salariés du premier niveau trinquent.

**Ont-ils mal fait leur travail ou bien ont-ils, au contraire, fait ce que leur direction leur enjoignait de faire ?**

**Catherine Miguet** > Les deux, bien sûr. D'une part, on recommande aux salariés d'être du bon côté de la ligne jaune, de l'autre, on leur impose de tels objectifs qu'ils ne peuvent que l'outrepasser pour les satisfaire. On les oblige à transgresser la loi, mais tout le monde s'en lave les mains. Les formations anti-blanchiment, par exemple, sont obligatoires dans l'ensemble des réseaux bancaires français et européens depuis longtemps. Elles sont faites sous forme d'e-learning et le salarié y accède en toute discrétion. Dans la réalité, un seul agent par agence joue le jeu, obtient les bonnes réponses et les transmet aux autres qui remplissent un QCM gagnant et se remettent au plus vite au travail. L'entreprise, elle, se défait en disant: « Les salariés ont été formés, c'est leur responsabilité. »

Stuart Gulliver, dirigeant mondial d'HSBC, écrivait aux salariés du groupe au sujet des pénalités payées: « L'importance de ces pénalités reflète la gravité des faits, en fin de compte, chaque collaborateur est responsable de l'application de notre politique de conformité, de nos standards et de nos valeurs. » Les 10 000 salariés français ont reçu ce message comme une offense. Ils estiment qu'on ne leur donne pas les moyens de faire leur métier correctement, qu'on leur demande de vendre des produits X ou Y aux clients bien qu'ils n'en aient pas besoin et c'est à eux qu'on impute la faute.

**Les syndicats en tant que contre-pouvoir interne savent cela et ne peuvent rien ?**

**Catherine Miguet** > Pas grand-chose. Nous avons tout d'abord du mal à identifier nos organisations internes dans la banque puisqu'il n'y a plus d'organigramme donné aux IRP. On ne sait plus qui fait quoi. On nous cantonne à notre strict périmètre et, quand le directeur général de la banque vient présenter les résultats, on en reste à de grands agrégats. Vient ensuite la complexité des chiffres. Nos élus ne sont pas formés pour appréhender les résultats de la banque comme ils devraient. Ils peinent à entrer dans le vif du sujet si tant est qu'ils en aient l'occasion formelle. Ils essaient de le faire à travers les experts



**D'une part, on recommande aux salariés d'être du bon côté de la ligne jaune, de l'autre, on leur impose de tels objectifs qu'ils ne peuvent que l'outrepasser pour les satisfaire.** Catherine Miguet

des CE, qui manient plus aisément les outils nécessaires, mais dès qu'ils essaient d'intervenir dans les réunions de présentation, ils sont renvoyés à leur rôle d'expert. Les élus des CE ne sont pas à l'aise avec ça car leur métier a souvent très peu à voir avec celui de banquier à proprement parler. C'est un peu David contre Goliath. Précisons que les prérogatives des élus des CE européens sont aussi très limitées malgré les collaborations transfrontalières en la matière. On en reste à des débats de stratégie, de bilan d'implantation, mais aucun document comptable. C'est tout l'enjeu du rôle des IRP et du pouvoir des élus aujourd'hui.

**Souhaiteriez-vous des prérogatives élargies ?**

**Catherine Miguet** > Oui. Le rôle du comité de groupe français, avec une réunion par an, reste un acte très limité. Et à l'échelon européen, de nouvelles prérogatives sont également indispensables. On ne peut se contenter du fonctionnement actuel qui se solde par deux ou trois réunions annuelles au cours desquelles on additionne les chiffres sur le nombre de salariés, d'agences ouvertes ou fermées ici ou là. C'est un acte institutionnel qui ne permet pas de peser sur les choix de l'entreprise. Sans nécessairement prétendre changer radicalement la donne, cela nous permettrait d'alerter en amont. Pour l'heure, nous sommes peu ou prou mis devant le fait accompli. Le seul intérêt est de pouvoir échanger entre syndicalistes

européens. C'est dans cette logique que nous essayons d'agir à travers le syndicat mondial UNI – et plus précisément à travers la branche UNI Europa Finances – dont sont membres la fédération banque et assurances et celle des finances CGT. Nous avons écrit des choses communes, mais ce travail reste compliqué. La CFDT et FO en sont également membres et quand on a déjà du mal à s'entendre entre nous, Français, imaginez au niveau européen...

**Les mesures annoncées par le président de la République vous convainquent-elles ?**

**Michel Fontaine** > Non. Pour nous, agents du fisc, c'est tout le système fiscal qui doit être revu. À partir du moment où on met en œuvre un système fiscal fortement progressif et qu'on place l'impôt sur le revenu comme pivot central des prélèvements, on limite considérablement les possibilités d'évasion fiscale. Mais la question est d'abord européenne. Les systèmes fiscaux sont extrêmement différents, les entrées administratives, bien que parfois prévues dans les textes, peinent à s'appliquer dans les faits. Des conventions existent, par exemple avec le Royaume-Uni, mais c'est du donnant-donnant, alors qu'il faudrait un système automatique d'échange d'informations qui passe par les services de bases afin

que les agents les traitent en toute transparence. Rappelons qu'il y a vingt ans, nous avions treize tranches d'impôt sur le revenu – six, aujourd'hui – et, après la guerre, le taux marginal (taux maximal de la tranche plus imposée) était de 92 % aux États-Unis et autour de 85 % en France. Pour nous, un impôt fortement progressif est utile à l'économie et à la croissance. À l'inverse, la déformation du partage de la valeur ajoutée, la faiblesse des prélèvements obligatoires sur les revenus et les grandes disponibilités d'argent qui en découlent lui font obstacle et favorisent tant la création de bulles financières que l'évasion fiscale. Il y a trop d'argent non taxé. L'impôt à 75 % à partir d'un million d'euros de revenu porté par le gouvernement actuel nous semble une galéjade.

**Est-ce un message facile à faire passer ?**

**Michel Fontaine** > Nous faisons pour cela un gros travail de pédagogie en publiant des dossiers thématiques et notre « quatre pages » consacré à l'impôt sur le revenu est très lu. La publication de l'édition 2013 est d'ailleurs imminente. Un autre dossier consacré à la fiscalité sortira en juin et sera précisément dédié à la nécessité, selon nous, d'avoir une transformation importante de l'impôt sur les sociétés dans le cadre européen avec une assiette commune

et un taux commun obligatoire pour toutes les très grandes entreprises qui opèrent dans le champ européen. Cela limiterait déjà considérablement les possibilités d'évasion et de fraude fiscale.

**Catherine Miguet** > Ce taux serait donc supérieur aux 8 % actuellement payés par ces grandes entreprises ?

**Michel Fontaine** > Effectivement, selon le conseil des prélèvements obligatoires, les petites entreprises paient un impôt sur les sociétés proche du taux officiel (33 %) alors que les grandes entreprises paient, elles, 8 % en moyenne. Cela veut dire qu'en pratique, certaines paient beaucoup moins. C'est concrètement le résultat du sujet qui nous occupe: évasion, optimisation fiscale, manipulation des prix de transfert... Car, bien sûr, ces 8 % d'imposition ont beau être le résultat de l'utilisation d'un tas de dispositifs de contournement, ils sont légaux, rappellent ces entreprises. Selon nous, elles devraient non seulement être soumises à un même taux d'imposition partout en Europe, mais aussi à une assiette commune, un dispositif – ACCIS (assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés) – qui existe bel et bien sur le papier mais qui n'est pas retenu par les entreprises car il reste encore optionnel.